

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 24 MARS 2018
9H30

Le 24 mars deux mille dix-huit, à 9h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-sur-Allier, dûment convoqué à cet effet le 20 mars 2018, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Cédric MEYNIER, Maire

Etaient présents : M. Cédric MEYNIER, M. Éric MARIDET, Mme Chloé COLNET, Mme Catherine TACHET, Mme Sandra RIOCOURT, M. Jean-François DEMERE, Mme Christine BONDU, M. Jean-Michel BACH, M. Stéphane LEONARD, M. Éric CALCHERA, M. Pierre-André FLORET, Mme Nathaly PERRIER,

Procuration : M. Jérôme AIT BRAHAM à Mme Chloé COLNET, Mme Catherine ROULON à M. Éric MARIDET, M. Yvan LEVIGNE à Mme Sandra RIOCOURT

Mme Mme Chloé COLNET a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal du 28 février 2018 est adopté à la majorité.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges a notamment pour mission de définir le montant de l'attribution de compensation versée à chaque commune membre de Mond'Arverne communauté.

Elle a pour vocation d'assurer la neutralité budgétaire liée à la perte de recettes pour les communes suite au transfert de leur fiscalité professionnelle à l'EPCI.

Le montant de l'attribution de compensation est corrigé lors de chaque transfert de compétence afin de prendre en compte le coût des nouvelles charges transférées.

La commune de Saint-Georges-sur-Allier est concerné par la prise de compétence PLUI dont la CLECT a évalué le montant détaillé dans le rapport du 12 février 2018, joint en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, approuve le rapport de la CLECT en date du 12 février 2018.

VALIDATION DE LA PROPOSITION DE LA CAO CONCERNANT LA CONSULTATION DES MAITRES D'ŒUVRE POUR LE FUTUR MARCHÉ DE RESTRUCTURATION DU PÔLE ADMINISTRATIF

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 mars 2018, puis le 24 mars 2018, pour étudier les offres de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du pôle administratif dans les locaux de l'ancienne maternelle.

Cinq cabinets d'architecture ont été consultés. Quatre ont déposé une proposition.

Les critères de sélection des candidatures étaient les suivants :

- Moyens et références : 30 %
- Disponibilité : 30 %
- Coût des prestations : 40%

La commission d'Appel d'Offre a sélectionné le Cabinet ADquat architecture au vus des critères énoncés ci-dessus.

M Le Maire propose de suivre la recommandation de la Commission d'Appel Offre et de retenir le Cabinet ADquat architecture, pour la réalisation de la mission de Maîtrise d'œuvre concernant le projet de restructuration du Pôle Administratif (future Mairie)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, valide le choix de la CAO.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Cédric MEYNIER, Maire, tel que présenté ci-dessous :

| Libellés | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Opérations de l'exercice 2017 | 231 568,19 | 260 815,58 | 693 645,97 | 846 041,82 |
| Résultat de l'exercice | | 29 247,39 | | 152 395,85 |
| Résultats reportés de 2016 | 7 384,28 | | | 141 221,53 |
| <i>Montant affecté à l'investissement BP 2017 COMMUNE</i> | | | 100 878,46 | |
| Résultat de clôture 2017 | | 21 863,11 | | 192 738,92 |

Après avoir laissé la Présidence de la séance à M. Éric MARIDET, M. le Maire quitte la salle et ne procède pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, approuve le compte administratif Commune 2017.

VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, déclare, à la majorité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Comme l'année précédente, M. le Maire propose à l'Assemblée de ne pas modifier pour 2018, le taux des taxes locales établi comme suit :

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 11.50 % |
| Taxe foncière (bâti) | 14.10 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 100 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, valide la proposition de M. le Maire.

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE

Le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

un excédent de clôture de : 192 738,92€

Section d'Investissement :

un excédent de clôture de : 21 863,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

* Affectation à la section d'investissement 2018 (1068) : 80 738,92 €

* Affectation de l'excédent de fonctionnement (002) : 112 000,00 €

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le budget primitif 2018 pour la commune est présenté au Conseil municipal. Les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit

Section Fonctionnement :

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de :

| RECETTES | DEPENSES |
|---------------------|---------------------|
| 850 000,00 € | 850 000,00 € |

Section d'investissement :

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de :

| RECETTES | DEPENSES |
|---------------------|---------------------|
| 590 000,00 € | 590 000,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, approuve le Budget Primitif 2018.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017-ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Cédric MEYNIER, Maire, tel que présenté ci-dessous :

| Libellés | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Opérations de l'exercice 2017 | 208 591,65 | 162 848,97 | 33 245,67 | 58 279,84 |
| Résultat de l'exercice | 45 742,68 | | | 25 034,17 |
| Résultats reportés de 2016 | | 59 482,60 | | 14 616,20 |
| <i>Montant affecté à l'investissement BP 2017</i> | | | 14 616,20 | |
| Résultat de clôture 2017 | | 13 739,92 | | 25 034,17 |

Après avoir laissé la Présidence de la séance à M. Éric MARIDET, M. le Maire quitte la salle et ne procède pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, approuve le compte administratif Assainissement 2017.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017-ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

Section de Fonctionnement : un excédent de clôture de 25 034,17€

Section d'Investissement : un excédent de clôture de 13 739,92€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

* Affectation à la section d'investissement 2018 (1068) : 6 000,00 €

* Affectation de l'excédent de fonctionnement (002) : 19 034,17 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2018 pour l'Assainissement est présenté au Conseil municipal. Les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

Section Fonctionnement :

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de :

| RECETTES | DEPENSES |
|--------------------|--------------------|
| 92 034,17 € | 92 034,17 € |

Section d'investissement :

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de :

| RECETTES | DEPENSES |
|--------------------|---------------------|
| 59 539,92 € | 59 539,92 €€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres, approuve le Budget Primitif 2018 Assainissement.

ÉCHANGE ET RÉFLEXION SUR LE THÈME DE LA MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES DE PÉRIGNAT SUR ALLIER, LA ROCHE NOIRE ET SAINT BONNET SUR ALLIER.

Année après année, les communes subissent une baisse de leurs recettes. Cette baisse n'épargne pas notre commune de Saint Georges sur Allier.

Jusqu'à présent, notre commune a toujours pu faire face aux dépenses tout en continuant à assumer le quotidien et à investir pour le développement dans des équipements structurants.

Notre situation financière est saine, cela est dû à de nombreuses années de gestion rigoureuse des finances communales.

Afin de préparer l'avenir et pour nous permettre d'être plus efficace dans la gestion du territoire, une première rencontre a réuni les maires puis les bureaux municipaux des communes de Pérignat-sur-Allier, La Roche-Noire, Saint Georges sur Allier et Saint Bonnet sur Allier.

Il paraît intéressant de travailler ensemble pour déterminer les domaines, services que nous pourrions mutualiser et les projets que nous pourrions mener ensemble.

M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur une poursuite des discussions avec les communes concernées et précise que toute décision concernant la mutualisation de moyens, de services, de personnels ou de contrats sera débattu en conseil municipal au moment opportun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, valide la proposition de M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h24